

**Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnes**  
**PEMP (nacelle élévatrice) catégorie 1A, 1B, 3A et 3B**

PUBLIC CONCERNE

Toute personnes expérimentée ou non, appelée à conduire, dans l'exercice de sa profession, des PEMP.

PRE-REQUIS

Aptitude médicale à la conduite de PEMP et être âgé de 18 ans et plus.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de Plate-forme Elévatrice Mobile de personnes (PEMP) tant sur le plan théorique que pratique.

DUREE

1 à 3 jours suivant l'expérience, l'engin et l'évaluation finale.

CONTENU

Théorie

**Réglementation**

- ✓ Les obligations du constructeur
- ✓ Les obligations de l'employeur
- ✓ La responsabilité du conducteur

**Les PEMP**

- ✓ Constitution d'une PEMP
- ✓ Classification par catégorie

**Les principaux risques**

- ✓ Renversement
- ✓ Chutes
- ✓ Heurt et écrasement
- ✓ Risque électrique

**Vérifications et maintenance**

- ✓ Les équipements et dispositifs de sécurité
- ✓ Vérifications au sol
- ✓ Vérifications dans la plate forme de travail

**Consignes de sécurité et règles de mise en œuvre**

- ✓ L'adéquation en fonction des travaux
- ✓ Les règles de conduite et de circulation
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident
- ✓ Les équipements de protection individuels

Pratique

**Vérifications de la PEMP**

**Reconnaissance de l'environnement, mise en situation d'utilisation**

**Déplacement dans l'espace : Réalisation d'exercices de conduite, de difficulté croissante & adaptés à la catégorie de PEMP utilisé.**

**Manœuvre de sauvetage et dépannage : Réalisation d'exercices**

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- ✓ Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire
- ✓ Remise aux stagiaires de documents écrits,
- ✓ Délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAM R-386 et/ou délivrance d'une autorisation de conduite en application de l'article R233-13-19 du Code du Travail.